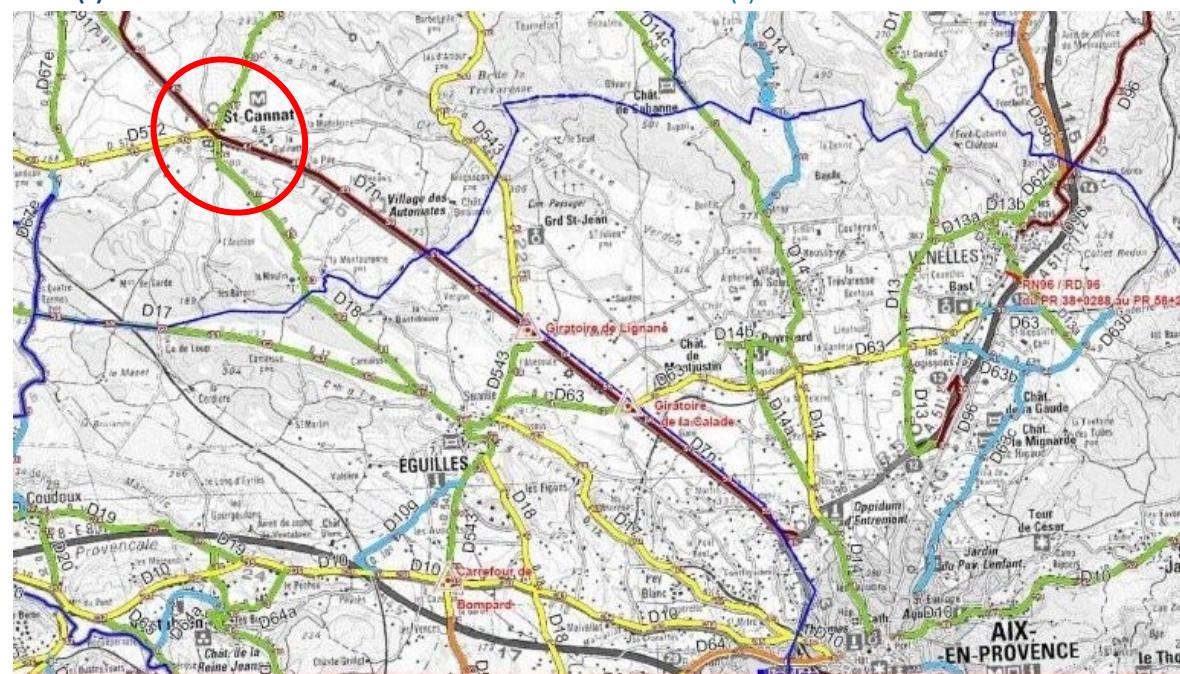


PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s) : Lambesc

Commune(s) : Saint Cannat



DESCRIPTION DE L'OPERATION

Situation actuelle :

La RD7n traverse le centre-ville de Saint-Cannat où elle croise la RD 572 et la RD18. Le trafic routier est de 17 000 véh/j à l'est de Saint-Cannat et de 12 000 véh/j à l'ouest.

L'importance du trafic, la multiplicité des fonctions et des usages de cette voie (transit, desserte, piétons, modes doux) et les nombreux carrefours avec la voirie communale et départementale génèrent de nombreux dysfonctionnements.

Dans ce contexte, un projet de déviation de Saint-Cannat a été envisagé et un emplacement réservé est inscrit au Plan d'Occupation des Sols (POS) de St Cannat depuis 1992.

Par délibération du 15 décembre 2006, le Département des Bouches-du-Rhône a inscrit la déviation de Saint-Cannat dans son programme d'opération prises en considération.

Objectifs et enjeux :

- Sécurité des usagers de la route, des piétons et des cyclistes dans la traversée du centre-ville,
- Régularité des temps de parcours, amélioration des déplacements internes au village,
- Amélioration de la qualité de vie des habitants (santé, cadre de vie),
- Possibilité de requalification de l'espace public du centre-ville.

Aménagement projeté :

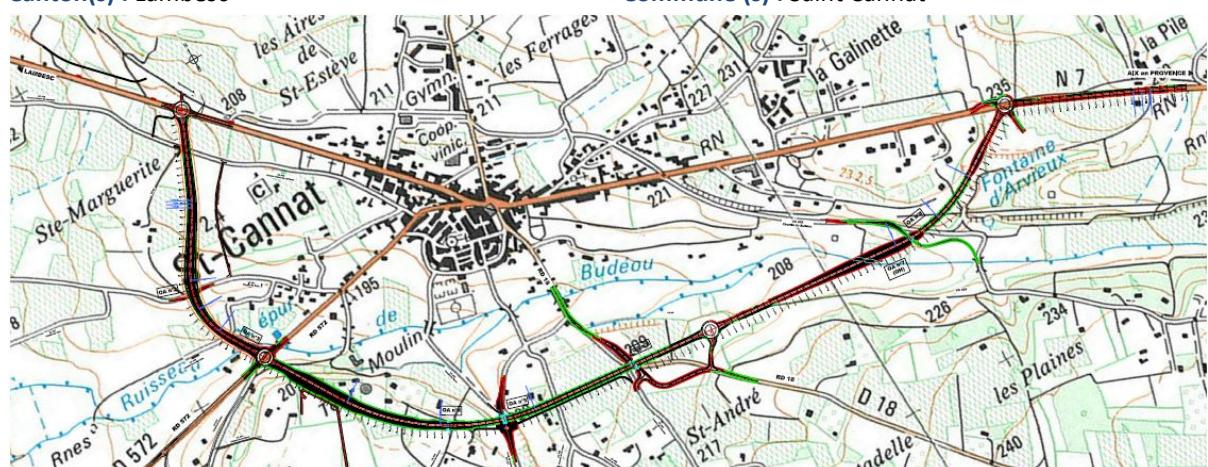
Le programme de l'ouvrage est le suivant :

- Création d'une déviation : route bidirectionnelle (1 voie dans chaque sens).
- Carrefours plans avec les Routes départementales – rétablissement des principales voies communales par passages dénivélés

PLAN DU PROJET

Canton(s) : Lambesc

Commune (s) : Saint Cannat



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

Longueur du tracé : 3,4 km entre les deux giratoires de la RD7n

Profil en travers : chaussée de 7m avec accotements revêtus et bermes servant à mettre en place des dispositifs de sécurité et/ou des écrans anti-bruits.

Profil en long : entre la RD18 et la RD572, le tracé est en déblai afin de limiter les nuisances sonores et visuelles pour les habitations riveraines.

Rétablissement des voies :

- Echanges par giratoires plans avec les RD 572 et RD18
 - Rétablissement des voies communales par passages dénivélés
- Tous les ponts routiers auront un gabarit normal de 4.30 m

Assainissement de surface :

- Dans les zones de déblais : cunette bétonnée de 2m
- Dans les zones de remblais : fossés engazonnés de pied de talus
- Bassins de rétention et de dépollution

Impact foncier : 30.2ha

AVANCEMENT DE L'OPERATION

Etudes de conception :

- Les études de conception de la déviation de St Cannat sont de niveau AVP
- En cours de redémarrage suite à obtentions des dernières autorisations environnementales.

Dossiers règlementaires :

- Le dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats ou d'espèces protégées a été déposé en préfecture en aout 2021. Le Conseil National de la Protection de la Nature a émis un avis défavorable courant janvier 2023. Un nouveau dossier, prenant en considération les remarques du CNPN a été déposé début 2024 et l'arrêté de dérogation a finalement été délivré le 21 mai 2025.
- L'autorisation de défrichement a été délivrée le 11 mai 2023, pour 5 ans.
- L'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été délivrée le 06 juillet 2016, pour une durée de 30 ans.

Acquisitions foncières :

- La déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée par arrêté du Préfet le 26 février 2015, prorogé par arrêté du 26 février 2020, et à nouveau par décret en Conseil d'Etat le 26/02/2025 pour une durée de 5 ans.
- Mise à jour des estimations foncières en cours,

Appel d'offres travaux :

- Lancement des appels d'offre des différents lots et marchés connexes parallèlement aux acquisitions foncières.
- Notification, au plus tôt, après achèvement des acquisitions foncières.

Travaux :

- Démarrage prévisionnel des travaux : 2030 / 2031
- Durée : 2.5 ans

PROGRAMMATION DE L'OPERATION

ESTIMATION PREVISIONNELLE DU COUT DE L'OPERATION (Base 2023)

POSTES ET RUBRIQUES	MONTANT TTC
1 - ACQUISITION FONCIERES	15 M€
2 - TRAVAUX DEVIATION	44 M€
3 - TRAVAUX REMISE EN ETAT DE LA RD7n	1 M€
4 - MESURES COMPENSATOIRES	1,5 M€
5- ETUDES	3.5 M€
Arrondi en millions d'euros T.T.C.	65 M€

PLAN DE FINANCEMENT

Etudes, acquisitions foncières et travaux : 80 % Département – 20% Métropole Aix-Marseille-Provence